

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport annuel 2024

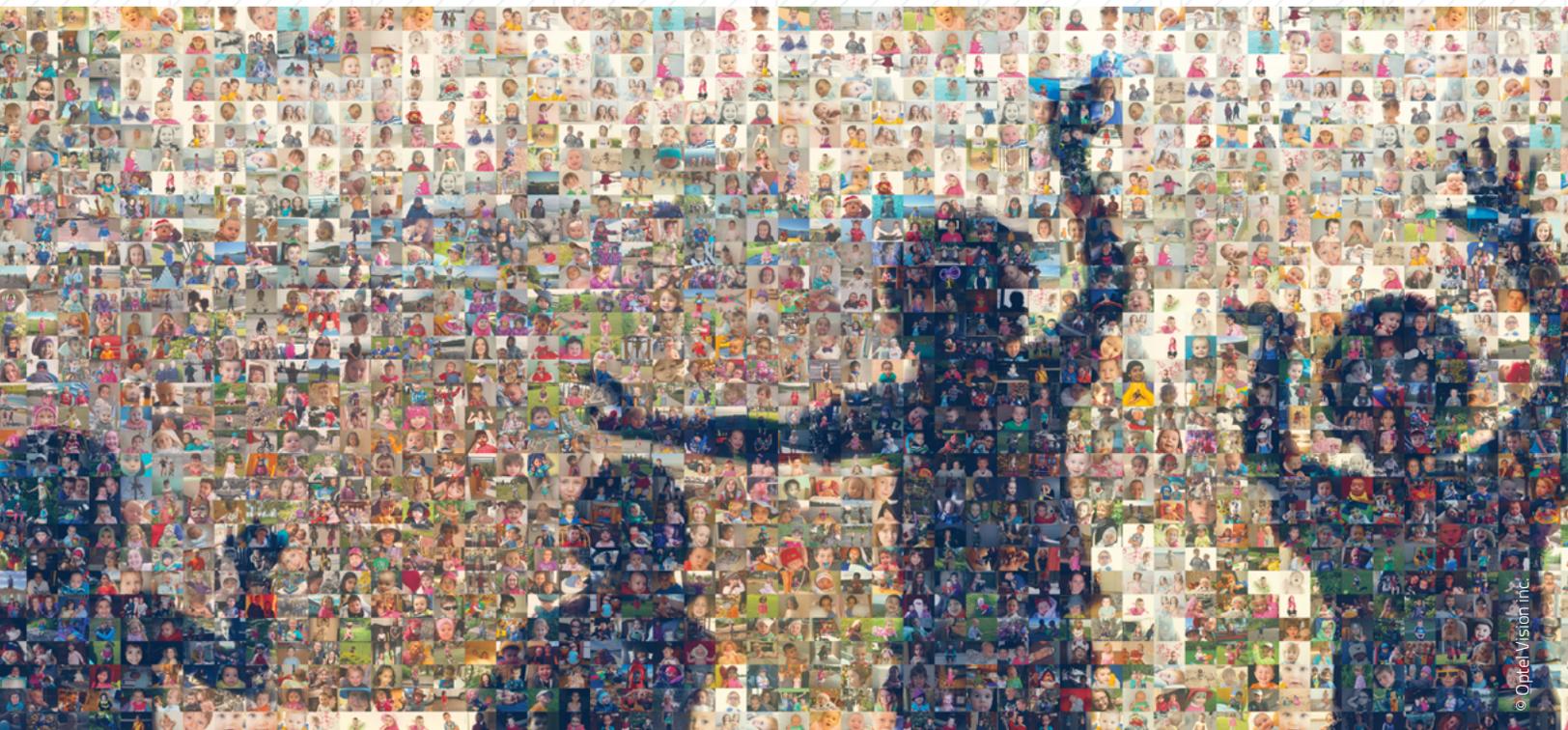




TABLE DES MATIÈRES

Prendre part au changement	1
Mesures d'évaluation et de réduction des risques	1
Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de notre entreprise	2
Politiques et processus de diligence	3
Évaluation et gestion des risques	5
Approbation et attestation	5
Pour en savoir plus et nous joindre	6

PRENDRE PART AU CHANGEMENT

Le groupe OPTEL s'engage à prendre des mesures permettant d'évaluer et de réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Ce rapport est le deuxième rapport conjoint préparé par le groupe OPTEL conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (L.C. 2023, ch.9). Le groupe OPTEL est composé de plusieurs entités corporatives.

Ce rapport est présenté par Optel Vision Inc. au nom de toutes les entités du groupe OPTEL et couvre l'exercice financier débutant le 1^{er} août 2023 et se terminant le 31 juillet 2024.

Le groupe OPTEL publiera un nouveau rapport chaque année afin de montrer notre progression constante dans la mise en place de mesures permettant la protection des droits de la personne incluant la réduction des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

MESURES D'ÉVALUATION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

Le groupe OPTEL a mis en place les mesures suivantes au cours de l'exercice financier se terminant le 31 juillet 2024 permettant d'évaluer et de réduire les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement :

- Un comité a été maintenu se composant de représentants des départements juridique, des finances, de la gestion de l'approvisionnement et de l'assurance qualité. Ce comité

a comme mandat d'évaluer les politiques, les processus et les activités déjà en place afin de déterminer les améliorations à apporter par le groupe OPTEL permettant de contrer le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

- Une liste des fournisseurs de niveau 1 ainsi que leur localisation a été extraite de notre outil électronique de gestion d'inventaire. À partir de cette localisation, le groupe OPTEL a pu faire une deuxième évaluation interne des risques du travail forcé et du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.
- Une évaluation de nos politiques, nos processus et nos activités a été effectuée couvrant entre autres :
 - Guide d'éthique
 - Politique pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants
 - Politique de rémunération
 - Politique pour le maintien du respect en milieu de travail
 - Procédure de santé et sécurité
 - Politique de recrutement et d'embauche
 - Processus d'approvisionnement
 - Code de conduite des fournisseurs
 - Procédure d'évaluation des fournisseurs

Des informations additionnelles sont disponibles dans les sections suivantes.

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE NOTRE ENTREPRISE

Structure

Le groupe OPTEL a été fondé par Louis Roy en 1989. En 2017, le groupe OPTEL devient une société certifiée B Corp, c'est-à-dire qu'elle rejoint un mouvement mondial d'entreprises désireuses d'utiliser le pouvoir des affaires pour faire une différence positive.

Le groupe OPTEL est composé des entités corporatives suivantes :

- Optel Vision Inc. (entité déclarante et maison-mère localisée au Québec, Canada)
- Solutions Map Track inc. (entité localisée au Canada)
- Optel Group Holding USA Inc. (entité localisée aux États-Unis)
- Optel Group USA Inc. (entité localisée aux États-Unis)
- Optel Vision Brasil, Soluções Em Tecnologia, Fabricação, Importação E Comércio Ltda (entité localisée au Brésil)
- Optel Vision Ltd (entité localisée en Irlande)
- Optel Group GmbH (entité localisée en Allemagne)
- Optel Group France SARL (entité localisée en France)
- Optel Vision India PVT (entité localisée en Inde)

Le groupe OPTEL possède 4 sites de fabrication et/ou de distribution localisés au Canada, en Inde, au Brésil et en Allemagne. La maison-mère se trouve dans la ville de Québec, au Canada. Au 31 juillet 2024, le groupe OPTEL comptait environ 450 employés.

Activités

Le groupe OPTEL œuvre dans le domaine du développement et de la vente d'équipements électromécaniques et électroniques permettant l'inspection, la sérialisation, l'agrégation et le suivi des produits et/ou des matières premières tout au long d'une chaîne d'approvisionnement, de même que du développement et de la fourniture, par l'infonuagique, d'outils logiciels en tant que services facilitant, le suivi et la conformité réglementaire dans la production et/ou la distribution de certains produits réglementés ou encore, la mesure, le suivi et l'élaboration de situation de diverses données factuelles reliées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises.

Plus de 8000 solutions ont été intégrées/déployées dans plus de 30 pays, principalement dans des entreprises pharmaceutiques, de produits de grande consommation (PGC) et de ressources naturelles et environnementales.

Nous portons une attention particulière afin que nos choix dans la conduite des activités de l'entreprise soient alignés avec nos valeurs et les priorités économiques et sociales de chaque endroit où nous réalisons des activités commerciales. De plus, la sélection des clients, des fournisseurs, des sous-traitants et des partenaires d'affaires ayant des normes élevées en ce qui a trait à l'éthique, l'intégrité et à la responsabilité sociale et environnementale est importante pour nous.

Chaînes d'approvisionnement

Nos 949 fournisseurs offrent divers produits et services tels que :

- Matériels et fournitures servant à la production de nos solutions
- Licences, logiciels, centre de données et solutions des technologies de l'information
- Divers services (p. ex. marketing, maintenance des bâtiments, honoraires professionnels, etc.)

Pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, le groupe OPTEL a collaboré avec un réseau de fournisseurs, dont la répartition géographique basée sur le volume d'achat par pays, est la suivante :

- 52 % auprès de fournisseurs localisés au Canada
- 8 % auprès de fournisseurs localisés en Allemagne
- 17 % auprès de fournisseurs localisés en Inde
- 9 % auprès de fournisseurs localisés aux États-Unis
- 4 % auprès de fournisseurs localisés en Irlande
- 10 % auprès de fournisseurs répartis dans d'autres pays



Fig. : Répartition de la collaboration auprès de fournisseurs mondiaux (%)

POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE

Le groupe OPTEL a diverses politiques et processus de diligence en place protégeant les droits de la personne et prévenant le recours au travail forcé et au travail des enfants. Ces politiques et processus sont revus sur une base régulière (tous les 2 ou 3 ans) et une formation sous forme de lecture est requise par nos employés.

Nos valeurs de responsabilité socio-environnementale et d'éthique font partie intégrante de la culture de notre entreprise. Nous souhaitons offrir un milieu de travail sûr qui valorise la diversité, l'équité et l'inclusion.

En 2023, nous avons adhéré au Pacte mondial des Nations Unies visant à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Guide d'éthique et droits de la personne

Notre guide d'éthique (aussi appelé code de conduite) aborde des sujets comme

- Responsabilités
- Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels
- Utilisation des actifs informationnels
- Opérations financières
- Conflits d'intérêts
- Lutte contre la corruption
- Conformité aux lois, aux règles et aux règlements
- Signalement de conduite inappropriée et non-conformité

Notre guide d'éthique démontre également l'engagement du groupe OPTEL à respecter les articles concernant le travail inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale du 10 décembre 1948. Notamment concernant :

- Le droit à la liberté d'opinion et d'expression du personnel.
- Au libre choix de leur travail, à des conditions convenables et satisfaisantes.
- Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.
- L'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.
- Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
- Le personnel a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine.
- Le droit d'association.

Le groupe OPTEL respecte aussi les articles de convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de conditions de travail plus particulièrement concernant le travail des enfants.

Les politiques suivantes viennent appuyer les articles concernant le travail:

- Notre politique pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants couvre
 - Structure, activités et chaînes d'approvisionnement d'OPTEL
 - Politiques et processus de diligence
 - Évaluation et gestion des risques
 - Formation
 - Rapport
 - Signalement de conduite inappropriée et non-conformité
- Notre politique de recrutement et d'embauche couvre
 - Affichage de poste, sélection et recrutement selon des pratiques non discriminatoires
 - Embauche incluant la vérification de l'âge minimal d'accès au travail et la signature d'un contrat d'emploi ainsi qu'une entente de confidentialité
- Notre politique sur la rémunération couvre
 - Détermination, progression et révision salariale
 - Avantages sociaux
 - Révision et attribution des vacances
- Notre politique pour le maintien du respect en milieu de travail couvre
 - Rôles et responsabilité des employés dans le maintien d'un climat de travail sain, exempt de toutes formes d'incivilité, de harcèlement et de violence
 - Processus de traitement des signalements et des plaintes incluant les mesures correctives d'intervention
 - Mécanisme de protection des dénonciateurs
- Notre procédure de santé, sécurité et mieux-être au travail couvre
 - Comité santé et sécurité
 - Mesures de santé et de sécurité
 - Évaluation et atténuation des risques
 - Gestion d'un accident ou d'un incident
 - Plan d'évacuation et mesures d'urgence

Toute situation allant potentiellement à l'encontre de notre guide d'éthique et de nos politiques/processus peut être signalée de façon anonyme, à l'équipe d'expérience humaine ou au département juridique. Le groupe OPTEL interdit les représailles envers la personne qui, en toute bonne foi, signale une violation possible.

Approvisionnement, processus de diligence et code de conduite des fournisseurs

Le groupe OPTEL a mis en place un processus d'approvisionnement demandant d'effectuer des achats responsables et durables en fonction des spécifications établies tout en minimisant les impacts environnementaux.

Nos équipes d'approvisionnement s'engagent à privilégier un fournisseur écoresponsable ou encore un fournisseur qui permet au groupe OPTEL de diminuer son impact environnemental (p.ex. : de minimiser l'emballage et le transport, de recycler/réutiliser les produits, etc.) et son utilisation de minerais de conflit. Avant de procéder à un achat, les équipes d'approvisionnement vérifient que les besoins (p.ex. : les critères de sélection, les délais de livraison, les prix, etc.) sont respectés.

Un nouveau fournisseur en lien avec la production, le développement logiciel, les opérations/services SaaS ou les services sur les serveurs doit être évalué selon notre procédure d'évaluation des fournisseurs.

Cette procédure permet d'évaluer d'abord les risques d'utiliser ce nouveau fournisseur à partir de critères de qualité et de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Si le fournisseur est jugé à risque, alors un audit par questionnaire/virtuel/sur site peut être effectué. De plus, une évaluation spécifique des fournisseurs pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants a été ajoutée à notre procédure.

Suivant l'évaluation, si celle-ci est jugée incomplète ou insatisfaisante, des mesures doivent être prises (p.ex. : établir un plan d'action avec le fournisseur). Un processus de réévaluation du fournisseur (annuelle ou aux 3 ans si le fournisseur ne représente pas de risque) est également en place.

Une fois sélectionné, le fournisseur recevra notre code de conduite des fournisseurs, les termes et conditions d'achat, notre guide d'éthique et diverses instructions selon les besoins.

Nous demandons à nos fournisseurs de respecter notre code de conduite des fournisseurs. Nous encourageons nos fournisseurs à tenir compte des enjeux de gouvernance, d'environnement, de santé et sécurité ainsi que du développement socio-économique dans leurs activités, et ce, tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Notre code de conduite des fournisseurs comprend

- Droits de l'Homme incluant la prévention au recours au travail forcé et au travail des enfants
- Santé et sécurité
- Gestion de l'environnement
- Éthique
- Approvisionnement du fournisseur
- Évaluation et surveillance des fournisseurs

En tout temps, le groupe OPTEL se réserve le droit d'évaluer et de surveiller de façon continue les pratiques d'un fournisseur en vertu du code de conduite des fournisseurs. Diverses vérifications peuvent être faites incluant des vérifications sur place. En cas de non-conformité, le groupe OPTEL demandera au fournisseur de prendre toutes les mesures raisonnables pour respecter de manière diligente, les normes exposées dans le code de conduite des fournisseurs.



ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

Évaluation des risques et mesures correctives

Comme le groupe OPTEL a mis des mesures strictes au niveau du recrutement et de l'embauche étant applicables à toutes nos entités, nous estimons que le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de nos activités est faible.

En ce qui a trait à nos chaînes d'approvisionnement, nous avons débuté le processus de détermination des risques.

Pour notre deuxième évaluation interne, nous avons procédé à une évaluation de nos partenaires commerciaux clés en adhérant à la méthodologie recommandée par le programme CTPAT.

Bien que des efforts de vérifications supplémentaires seraient souhaitables, pour notre deuxième évaluation de nos chaînes d'approvisionnement nous pouvons affirmer que 99,52 % de notre volume d'achat ne provient pas de pays jugés à risque par le CTPAT. Ceci illustre bien notre haut niveau d'engagement envers des pratiques de travail équitables et responsables et, bien que nous reconnaissons que nous avons une marge d'amélioration, notre performance pour cette période reste un indicateur solide de notre engagement à maintenir des normes élevées.

À partir de nos 25 principaux fournisseurs de matériel, de nos 25 principaux consultants, ainsi que de nos fournisseurs établis dans des pays identifiés comme présentant un risque, OPTEL a sélectionné 27 fournisseurs et leur a fait parvenir un questionnaire spécifique pour évaluer leurs pratiques en lien avec le travail forcé et le travail des enfants.

Comme aucun de ces fournisseurs n'a été jugé à risque, il n'a donc pas été requis de prendre des mesures correctives pour remédier au recours au travail forcé et au travail des enfants ou pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables.

Formation donnée aux employés

Une formation sur notre guide d'éthique ainsi que sur notre politique pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants est obligatoire pour tous nos employés (nouveaux et actuels) sous forme de lecture. Cette formation est disponible en continu et chaque mise à jour de notre guide d'éthique et de notre politique déclenche une nouvelle lecture obligatoire.

Des formations additionnelles et plus détaillées sur les enjeux du travail forcé et du travail des enfants ont été mises en place et sont également offertes à l'ensemble de nos employés.

Évaluation de l'efficacité

Le groupe OPTEL souhaite poursuivre ses efforts pour mieux gérer les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants ainsi qu'à la perte de revenus des familles les plus vulnérables dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Le groupe OPTEL s'engage à mettre en place des mesures permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en place, notamment listées dans le présent rapport.

Un plan d'action, d'une durée de 24 mois et ayant une méthodologie de suivi des actions à entreprendre, a été élaboré. Le groupe OPTEL a demandé l'assistance du Groupe Conseil C-TPAT Inc. dans l'élaboration de ce plan d'action.

APPROBATION ET ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités corporatives du groupe OPTEL.

À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'atteste ce qui précède en ma qualité de propriétaire et président des entités corporatives du groupe OPTEL.

J'ai le pouvoir d'engager toutes les entités corporatives du groupe OPTEL.



Louis Roy, Président

15-May-2025 EDT

Date



**ANNÉES
D'EXPERTISE**
dans les systèmes
de traçabilité
et de vision



Présence
dans plus de
30 PAYS



EMPLOYÉS
dans le monde



**MILLE
PRODUCTEURS**
connectés



SYSTÈMES
installés dans
le monde



**MILLIARDS
DE PRODUITS**
suivis par an

POUR EN SAVOIR PLUS ET NOUS JOINDRE

Si vous désirez en apprendre plus sur qui nous sommes, notre mission, notre vision, notre histoire, nos valeurs et nos solutions de traçabilité permettant de rendre les chaînes d'approvisionnement intelligentes et numériques, visitez notre site Internet au optelgroup.com.

Notre site Internet vous indique également les diverses façons de communiquer avec nous.

Optel Vision inc. f.a.s.r.s. « Groupe OPTEL »

2680, boul. du Parc Technologique
Québec, Québec CANADA
G1P 4S6

+1 418 688-0334

PRÉSENCE INTERNATIONALE — LOCALISATION DE NOS PRINCIPAUX SITES ET BUREAUX:

AMÉRIQUE Canada — SIÈGE SOCIAL • États-Unis • Brésil
EUROPE Irlande • Allemagne • France
ASIE Inde



optelgroup.com

© Optel Vision inc., 2025.
Tous droits réservés.

Signature Certificate



Envelope Ref:188a64b3e1903dbc8be27aced8eaaac7c21814a7

Author: Annie Leclair Creation Date: 14 May 2025, 14:52:03, EDT Completion Date: 15 May 2025, 11:22:42, EDT

Document Details:



Name: CP_OPTEL_Rapport annuel 2024 - Loi S-211_FR_MKT-11158

Type:

Document Ref: 0b669d5ad21454189d59972aab3a7416aa620b3bbf0d88cdd8a2c61a8cf1748c

Document Total Pages: 8

Document Signed By:

Name: Louis Roy
Email: louis.roy@optelgroup.com
IP: 173.242.179.163
Location: QUEBEC CITY, QC (CA)
Date: 15 May 2025, 11:22:42, EDT
Consent: eSignature Consent Accepted
Security Level: Email

Document History:

Envelope Created	Annie Leclair created this envelope on 14 May 2025, 14:52:03, EDT
Invitation Sent	Invitation sent to Louis Roy on 14 May 2025, 14:53:50, EDT
Invitation Accepted	Invitation accepted by Louis Roy on 15 May 2025, 11:22:23, EDT
Signed by Louis Roy	Louis Roy signed this Envelope on 15 May 2025, 11:22:42, EDT
Executed	Document(s) successfully executed on 15 May 2025, 11:22:42, EDT
Signed Document(s)	Link emailed to louis.roy@optelgroup.com
Signed Document(s)	Link emailed to annie.leclair@optelgroup.com